



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

**MAIRIE DE CONTES**

**Décision n° 2025 03 11**

OBJET :

**Installation de caméras fixes et mobiles : demande de subvention au Département**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi dix-neuf mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingear, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Sandrine Mauras, Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Cérangioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Malika Vannucci et M. Michel Caruso.

Etait excusée : Mme Kareen Woignier,

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2024 03 15 du 6 mars 2024, le conseil a décidé d'équiper le service de police rurale de caméras piétonnes et de tout le matériel nécessaire à l'exploitation des images et leur transfert, de mettre en place un système de contrôle d'accès à la périphérie des bâtiments municipaux de la commune et de développer son système de vidéoprotection notamment autour des cœurs des hameaux de la Vernéa et de la Pointe, du parking Massa et du jardin Rosa Parks.

Afin de faciliter la réalisation de ce programme d'un montant prévisionnel de 37.358,80 euros, il avait été également sollicité le concours financier de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la radicalisation (FIPD) 2024 à hauteur de 50 % du coût de l'opération et celui du Département à hauteur de 20 % du coût de l'opération.

Monsieur le Maire informe le conseil que ce programme n'a pas été retenu au titre du FIDP 2024. Il propose au conseil de le reconduire en 2025, en actualisant à 38.654,48 euros HT le montant prévisionnel de cette opération. Il propose également de solliciter une demande de subvention auprès du Département des Alpes-Maritimes à hauteur de 40 % du montant des travaux afin d'en faciliter la réalisation. Enfin, il propose au conseil de l'autoriser à solliciter ladite subvention et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Le conseil municipal,  
Où l'exposé du maire,  
Après avoir délibéré,**

**Approuve** le programme d'équipement en vidéoprotection, caméra piéton et contrôle d'accès qui vient d'être exposé pour un montant prévisionnel de 38.654,48 euros HT.

**Sollicite**, afin d'en faciliter la réalisation, le concours financier du Département à hauteur de 40 % du coût de l'opération, selon le plan de financement suivant :

Coût de l'opération :	38.654,48 € HT
Subvention Département (40 %) :	15 461,79 €
Autofinancement :	23 192,69 €

**Autorise** le maire à solliciter la subvention précitée et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

*Nombre de conseillers en exercice : 29*

*Nombre de présents : 26*

*Nombre de votants : 28*

*Pour : 28*

*MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, M. Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céragliari et Mme Sylvie Carletto.*

*Contre : /*

*Abstentions : /*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance  
Elodie LORETZ

Le Maire,  
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20250319-20250311-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025  
Publication : 25/03/2025

Le Maire, Francis TUJAGUE